



**Média  
Numérique**



Syndicat National de  
l'Édition Phonographique

# Les Français et le Téléchargement Illégal

**Rapport d'étude**

-

**Juillet 2010**



## Contexte et Méthodologie

- **Après une mise en place difficile et des critiques fondamentales sur sa démarche, HADOPI, autorité chargée de sanctionner le téléchargement illégal, est opérationnelle depuis le 29 juin 2010.**
- **Le SNEP a ainsi fait appel à l'IFOP pour évaluer dans quelle mesure les dispositions d'HADOPI sont amenées à impacter le comportement des individus dans un contexte incertain.**
- **Cette étude a été menée dans le cadre du FILIFOP, l'enquête multi-clients hebdomadaire de l'IFOP, réalisée par téléphone sur système CATI (Computer Assisted Telephone Interview).**
- **Les informations ont été recueillies auprès d'un échantillon national représentatif de 1058 individus âgés de 15 ans et plus. La représentativité de la population interviewée a été assurée par la méthode des quotas sur les critères : sexe, âge, CSP de l'interviewé, CSP du chef de famille, région et catégorie d'agglomération.**
- **Le terrain a été réalisé entre le 1 et le 2 juillet 2010**



# Incitation des différentes dispositions de la loi HADOPI au changement de comportement des individus

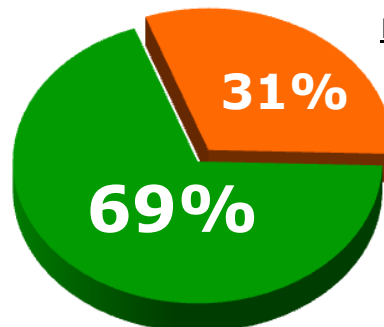
## Incitation des sanctions de la loi HADOPI à renoncer au téléchargement illégal

*Question: Dans l'hypothèse où vous auriez personnellement l'habitude de télécharger illégalement des contenus comme de la musique ou des vidéos sur Internet, diriez-vous le fait de risquer la suspension de votre abonnement à Internet ou une amende de 1.500 euros vous ferait renoncer à cette pratique ?*

(Base : Ensemble = 1058 ind.)

**Renonceraient à télécharger illégalement**

+ 50-64 ans = 79%  
+ Femmes = 74%



**Ne renonceraient pas à télécharger illégalement**

+ 15-24 ans = 40%  
+ Hommes = 36%

## Incitation du risque de suspension de son abonnement Internet à surveiller l'usage de sa connexion

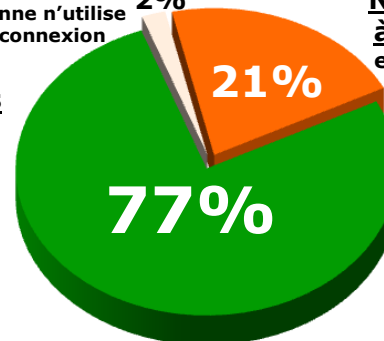
*Question: Dans le cas où vous pourriez risquer la suspension de votre abonnement à Internet, seriez-vous prêt à surveiller l'usage qui est fait de votre connexion Internet par vos enfants, vos proches ou dans le cas d'une connexion wifi ?*

(Base : Ensemble = 1058 ind.)

**Seraient prêts à surveiller l'usage qui est fait de leur connexion Internet**

+ Femmes = 82%

Aucune autre personne n'utilise ma connexion



**Ne seraient pas prêts à surveiller l'usage qui est fait de leur connexion Internet**

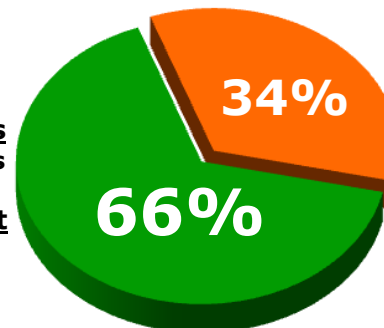
+ Hommes = 25%

## Incitation des mails d'avertissement à utiliser des sites de téléchargement légaux

*Question: Dans le cadre de la Loi Hadopi, des mails d'avertissement pourraient vous être envoyés dans le cas où votre connexion Internet serait utilisée pour réaliser des téléchargements illégaux. Le fait de recevoir ces mails pourrait-il vous inciter à vous tourner vers des sites de téléchargement légaux ?*

(Base : Ensemble = 1058 ind.)

**Seraient incités à se tourner vers les sites de téléchargement légaux**



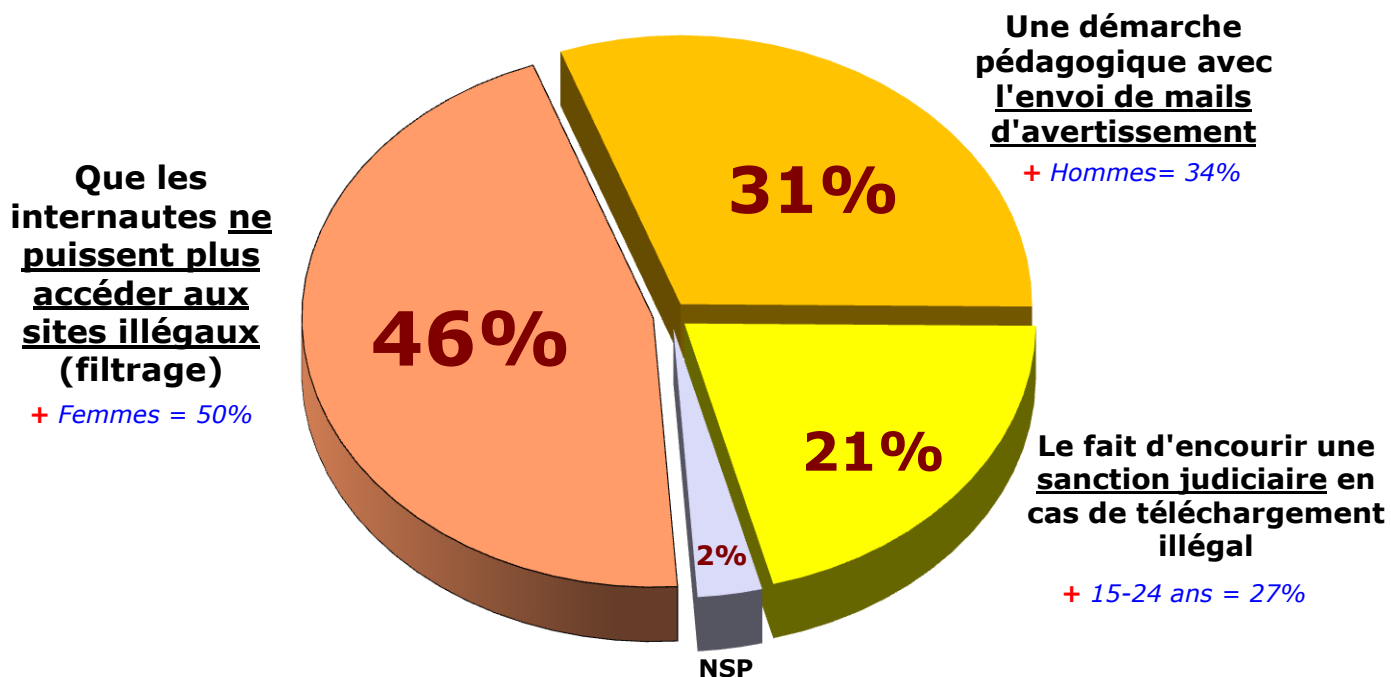
**Ne seraient pas incités à se tourner vers les sites de téléchargement légaux**



# Moyen le plus efficace pour lutter contre le téléchargement illégal de contenus sur Internet

*Question: Parmi les 3 moyens suivants, quel est selon vous le plus efficace pour lutter contre le téléchargement illégal de contenus sur Internet ?*

*(Base : Ensemble = 1058 ind.)*



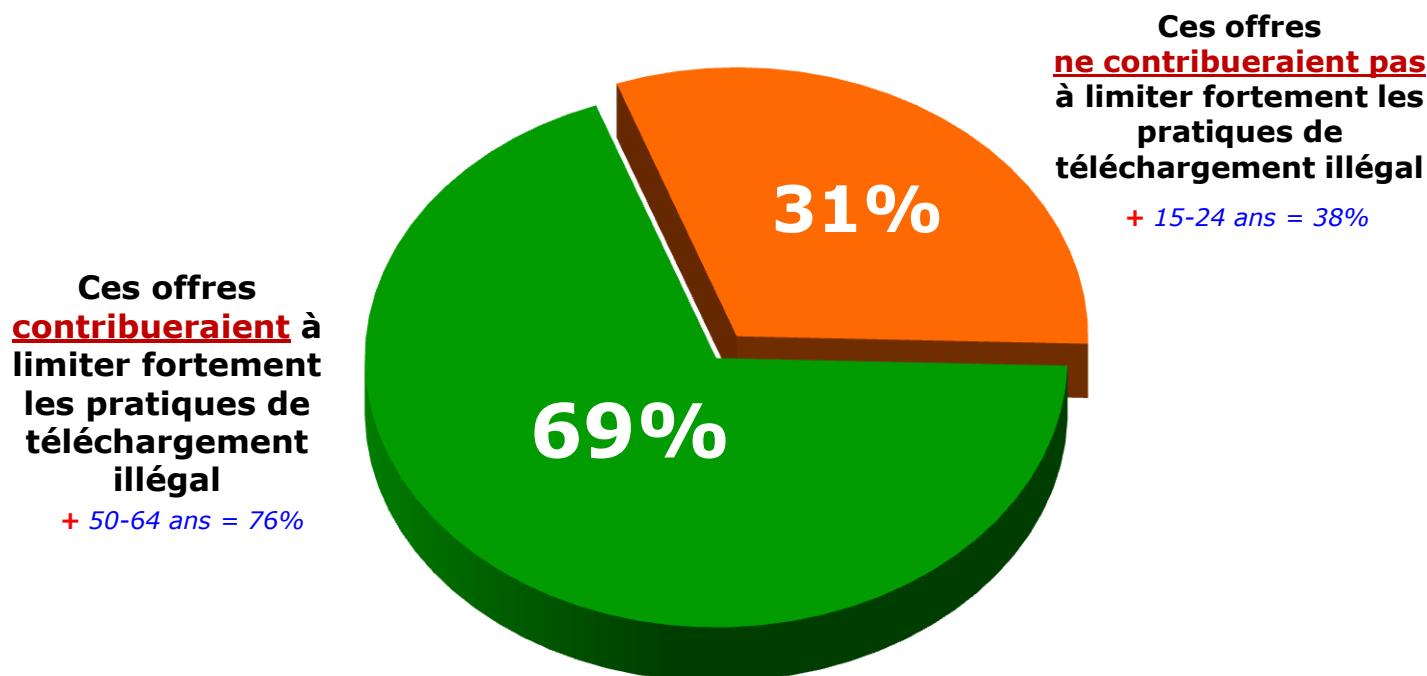
+ Ecart significatif positif à 95% par rapport à l'ensemble



# Impact d'offres d'abonnement à des services de musique légaux pour moins de 10 euros par mois sur les pratiques de téléchargement illégal

Question: Pour vous personnellement, la mise en place d'offres d'abonnement à des services de musique légaux pour moins de 10 euros par mois pourraient-elles contribuer à limiter fortement les pratiques de téléchargement illégal ?

(Base : Ensemble = 1058 ind.)



# Conclusions

- **Les dispositions d'Hadopi conservent un réel pouvoir de dissuasion amené à impacter les comportements à l'égard du téléchargement**
  - **69%** des individus interrogés déclarent que les **sanctions** prévues par la loi HADOPI, à savoir l'amende de 1500 euros et la suspension d'abonnement Internet **seraient à même de les faire renoncer à télécharger illégalement**. Il faut cependant noter que les 15-24 ans sont la population que les sanctions d'Hadopi dissuadent le moins.
  - La potentielle suspension de l'abonnement Internet, semble aussi responsabiliser les interviewés quant à la surveillance de l'utilisation faite de la connexion Internet par les proches ou les tierces personnes.
  - L'envoi de mails d'avertissement serait aussi plutôt de nature pousser les individus vers l'utilisation de plate-forme légales de téléchargement.
- **Si les sanctions s'avèrent donc plutôt dissuasives, elles ne se présentent cependant pas comme le moyen le plus efficace pour lutter contre le téléchargement illégal : c'est le filtrage systématique des sites illégaux qui est jugé comme le moyen le plus efficace.**
- **La mise en place d'offres d'abonnement à des services de musique légaux pour moins de 10 euros par mois serait également de nature à limiter l'utilisation de services illégaux, même si les 15-24 ans sont sur ce point également en retrait**

